



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2018 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. BARBE Jérôme	M. LANGENFELD Guy	M. CINO Frédéric
M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice	M. SZUREK Michel	Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. WALTER Jean-Marie
M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François
M. PERON Patrick	Mme SPERANDIO F.		

Procurations :

M. HERGAT Michel	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. LOUIS Jean-Charles		M. ANDRE René
M. ZENNER Bernard		M. THOUVENIN J.-Marie
M. BAUR Denis		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. PHILIPPE Lionel		Mme FRIIO Marie-Rose
M. LAVAULLEE J.-Pierre		M. VOUIN Jean-Pierre
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LEUBE Michel
Mme BRIER Marcelle		M. BECKER Patrick
M. DORVEAUX Lionel		M. WALTER Jean-Marie
M. MIZZON Jean-Marie		M. SAPIN Bruno
M. CHRISTNACKER Daniel		M. SCHREIBER Roger
M. GREINER Philippe		Mme SPERANDIO F.
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
M. PERLATI Daniel		Mme RENAUX Patricia
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. SCHITZ Denis
M. FRIJO Antoine

M. WANNINGER J.-Marc
M. HOLSENBURGER A.

M. DI BARTOLOMEO R.
M. TOCZEK Jean-Paul

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François
M. LEBOURG Gérard

M. IORIO Antoine
Mme FICARRA Béatrice

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie

La séance débute à 19h15.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 14
Absents : 14

Après installation de M. PHILIPPE (point 2) et arrivée de M. BARBÉ au cours du point 3 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 16
Absents : 12

La séance est levée à 20h23.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

POINT 4 – DELIBERATION N° 2018/46 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SMITU ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a été rencontrée à de nombreuses reprises pour évoquer le projet « Citézen ». Celle-ci, très intéressée par l'impact positif d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur notre territoire, propose au SMiTU le financement d'études afin de le labelliser.

La BEI prendra en charge le coût hors taxes des études. Dans le cas où le SMiTU ne se financerait pas auprès de cette banque, les études ne seront pas remboursables.

La BEI propose de prendre en charge plusieurs études :

- la mobilité sur le ressort territorial ;
- la faisabilité financière du projet Citézen ;
- le phasage technique en lien avec la faisabilité financière du projet ;
- le choix de la motorisation du BHNS.

Le service HUB de la BEI lancera les différents marchés ; seuls les cahiers des clauses techniques seront rédigés par le SMITU. Cette collaboration prendra la forme d'une convention avec le service HUB de la BEI.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider la proposition de la BEI ;
- de valider les études ci-dessus énoncées ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des taxes sur l'exercice 2018 et suivants ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires.

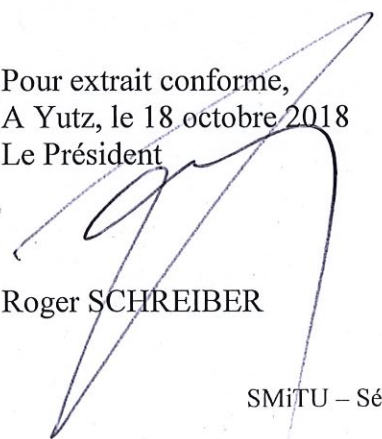
Le Bureau Syndical en date du 13 septembre 2018 ainsi que la commission TCSP en date du 3 octobre 2018 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la proposition de la BEI ;
- valide les études ci-dessus énoncées ;
- inscrit les crédits nécessaires au paiement des taxes sur l'exercice 2018 et suivants ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 18 octobre 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 18/10/18.....
Le Président du SMITU